

Le Président

Madame Elisabeth Borne
Première Ministre
Hôtel Matignon
57 Rue de Varenne
75 007 PARIS

Paris, le 19 mai 2022

Suivi par Nadege Buquet, Déléguée générale

Nadege.buquet@transparency-france.org

Ref : 3 05 2022

Madame la Première Ministre,

En tant que Président de la section française du mouvement mondial anti-corruption Transparency International, je tiens tout d'abord à vous adresser mes sincères félicitations pour votre nomination comme Première Ministre et pour la formation de votre gouvernement sous l'autorité du Président de la République. La tâche qui vous incombe est immense, tant les attentes de l'opinion publique sont contradictoires. Je formule donc des vœux pour la réussite de votre mission.

Parmi les défis qui vous attendent, figure celui d'élever le niveau de confiance des citoyens dans leurs dirigeants politiques et leurs élus, dont l'évolution est mesurée chaque année par le baromètre de la confiance politique du Centre de recherche politique de Sciences Po (CEVIPOF). Sa dernière édition place, de manière très injuste, le Gouvernement à la dernière place du classement des institutions en lesquelles les Françaises et les Français ont confiance, avec un taux de confiance de 35 %. Un niveau de défiance confirmé par l'édition 2021 du Baromètre global de la corruption de Transparency international selon lequel 62 % des Français estiment que la corruption de leur gouvernement est un problème.

Malgré les avancées obtenues notamment grâce aux lois Confiance dans la vie politique du 15 septembre 2017, la défiance citoyenne demeure. Quelques manquements à l'éthique et à la transparence, qui ont récemment impliqué des membres du précédent Exécutif, auraient pu être évitées si tous les membres du Gouvernement avaient respecté scrupuleusement leurs obligations de déclarations d'intérêts, et de déport en cas de conflit d'intérêts. C'est pourquoi nous espérons qu'en tant que Première Ministre, vous vous **porterez garante de l'intégrité et de la rigueur déontologique de votre Gouvernement.**

La nomination d'un déontologue du Gouvernement sur le modèle des déontologues déjà présents au Parlement ou dans les collectivités territoriales serait tout à fait pertinente. Par ailleurs, les pratiques mises en œuvre au Parlement, dans les collectivités territoriales, ou encore celles s'imposant aux commissaires européens, consistant en la publication des rendez-vous des membres du Gouvernement avec des représentants d'intérêts, serait une mesure de transparence à même de contribuer très directement au rétablissement de la confiance.

Au-delà de ces mesures internes, il nous semble qu'il vous revient également de garantir la cohérence des politiques publiques en matière de lutte contre la corruption, s'agissant là d'un enjeu d'exemplarité mais aussi de bonne gestion. C'est en ce sens que nous avons proposé aux candidats à l'élection présidentielle **la formalisation d'une politique publique conduite au niveau interministériel**, associant notamment l'Agence Française Anticorruption et la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, pour décliner les objectifs de lutte contre la corruption à partir des trois principes suivants : prévention, détection, sanction/réparation.

Enfin, la récente traque des avoirs et biens des « oligarques » russes par la France montre que des efforts restent à réaliser pour **doter notre pays de moyens de détection, de saisie et de confiscation des avoirs illicites** à la hauteur de ses ambitions. L'évaluation de la France par le Groupe d'action financière (GAFI), publiée le 18 mai 2022, montre que des progrès importants ont été réalisés depuis 2011 en la matière, mais que des pistes d'amélioration subsistent. C'est en ce sens que notre Mouvement Transparency International vous a également adressé un courrier dans la perspective de la prochaine rencontre des Ministres du G7, pour évoquer l'action que la France pourrait mener dans ce cadre, et que vous pourriez impulser. Il nous semble ainsi nécessaire de :

- soutenir, dans le cadre de la révision du dispositif juridique anti-blanchiment européen, l'extension de l'obligation de déclaration de leurs bénéficiaires effectifs aux entités étrangères (sociétés ou trusts) qui établissent des relations d'affaire ou investissent au sein de l'Union européenne ;
- renforcer les sanctions disciplinaires et pénales à l'encontre des personnes, physiques ou morales, manquant à leurs obligations de prévention LBC/FT et de déclaration de leurs bénéficiaires effectifs et en publier les données par secteur et par profession assujettie ;
- renforcer dès le prochain PLF les moyens affectés aux différents services d'enquête dans les domaines de la lutte contre la corruption, le blanchiment et la fraude fiscale à l'instar de ce qui a été fait depuis plusieurs années en matière de lutte contre le terrorisme.

Je me tiens à votre disposition, si vous l'estimez utile, d'évoquer avec vous plus en détail les différents sujets susmentionnés.

En renouvelant mes vœux de succès, je vous prie de croire, Madame la Première Ministre, en l'assurance de ma plus haute considération.



Patrick LEFAS